KPMG Côte d'Ivoire
5ème, 6ème et 7ème étages, immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : +225 27 20 22 57 53
Fax : +225 27 20 21 42 97

UNICONSEIL
Cocody angré, 7ème tranche
Rue L173, Lot N°2849, Ilot N°237
01 BP 5552 Abidjan 01
Téléphone : 27 22 59 94 90

Orange Côte d'Ivoire (OCI) S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations semestrielles

(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Période du 1er janvier au 30 juin 2025
Orange Côte d'Ivoire (OCI) S.A.
Cocody, Riviera Golf, boulevard de France, immeuble Orange Village
11 BP 202 Abidjan 11
Ce rapport contient 4 pages hors annexes

KPMG Côte d'Ivoire
5ème, 6ème et 7ème étages, immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : +225 27 20 22 57 53
Fax : +225 27 20 21 42 97

UNICONSEIL
Cocody angré, 7ème tranche
Rue L173, Lot N°2849, Ilot N°237
01 BP 5552 Abidjan 01
Téléphone : 27 22 59 94 90

Orange Côte d'Ivoire (OCI) S.A.
Siège social : Cocody, Riviera Golf, boulevard de France,
immeuble Orange Village
11 BP 202 Abidjan 11
Capital social en FCFA : 6 026 214 000
Côte d'Ivoire

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations semestrielles établie en application de l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Période du 1er janvier au 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions des articles 849 à 852 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, relatif au tableau d'activités et de résultat consolidé ainsi que du rapport d'activité semestriel, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction générale, à partir de la comptabilité générale servant à la préparation des comptes semestriels tenus selon le référentiel comptable IFRS.

Il nous appartient d'apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

— prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations données dans le document joint ;

— vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection que les informations données dans le document joint ont été élaborées conformément à ces procédures ;

— vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection que les informations données dans la partie « Tableau d'activité et de résultats consolidés » du document joint concordent avec la comptabilité et les données sous-tendant la comptabilité de votre société ;

— vérifier la cohérence des informations données dans les parties « Commentaires de la Direction » du document joint avec celles données dans la partie « Tableau d'activité et de résultats consolidés » et avec la compréhension ou la connaissance que nous avons du groupe et de son activité au cours du semestre écoulé.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations figurant dans le document joint ou relatives au tableau d'activités et de résultat consolidé ainsi que du rapport d'activité semestriel.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 26 août 2025

KPMG Côte d'Ivoire

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Président Directeur Général

UNICONSEIL

Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé